



Au Conquet, le 21 novembre 2014

Dossier de presse

Programme d'actions 2015



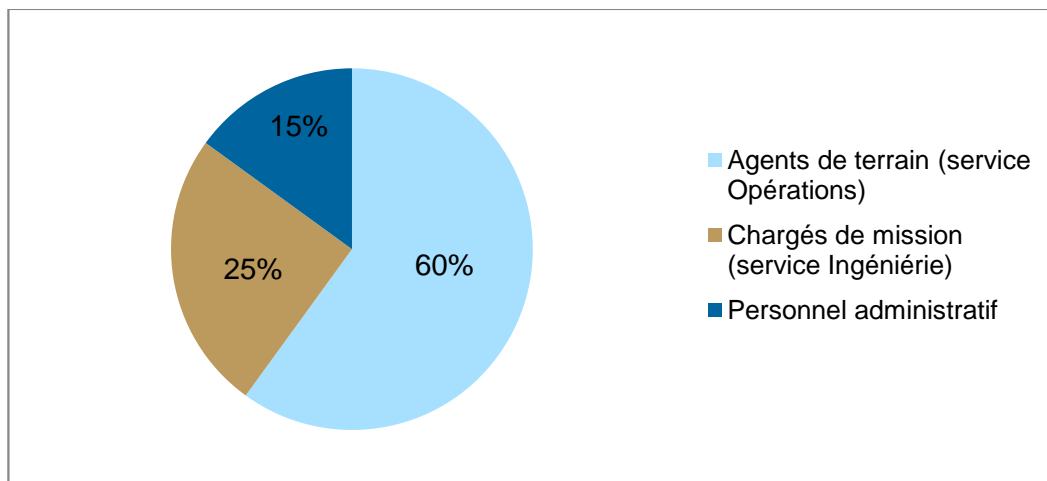
© Antoine Besnier / Agence des aires marines protégées

Contact presse

Virginie GERVOIS : virginie.gervois@aires-marines.fr – 02.98.46.63.73 – 06.77.26.85.60

Tous les ans, le Parc naturel marin d'Iroise fait valider auprès de son conseil de gestion son programme d'actions. Ces actions annuelles sont déterminées en lien avec le plan de gestion¹ du Parc, vision globale et à long terme sur la gestion de la mer d'Iroise et le tableau de bord², retour sur l'année écoulée des indicateurs de résultats de la gestion du Parc.

Ces actions sont mises en œuvre par l'équipe du Parc et ses partenaires. Les effectifs du Parc sont actuellement de 25 agents, mis à disposition de l'Agence des aires marines protégées, et devraient être en augmentation pour atteindre 29 à 33 agents. Ils se répartissent de la façon suivante :



Le budget

En 2015, le Parc naturel marin d'Iroise devrait disposer d'un budget de **1,1 million d'euros** (hors masse salariale, investissements et frais d'administration) alloué par l'Agence des aires marines protégées. Par rapport à 2014, le budget est en augmentation.

Programme d'actions

Le programme d'action est articulé autour de 7 axes :

¹ Le plan de gestion du Parc est consultable sur www.parc-marin-iroise.fr, rubrique Le Parc / Objectifs/Plan de gestion

² Le tableau de bord est consultable sur www.parc-marin-iroise.fr, rubrique Le Parc / Objectifs / Tableau de bord

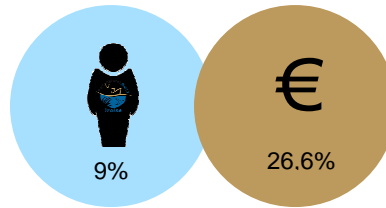
Contact presse

Virginie GERVOIS : virginie.gervois@aires-marines.fr – 02.98.46.63.73 – 06.77.26.85.60

1. Intervention sur le milieu marin pour maintenir ou restaurer son état



© Virginie Gervois / Agence des aires marines protégées



Ces actions ont pour objectifs de faire évoluer favorablement ou de maintenir l'état du milieu marin soit en intervenant directement sur les écosystèmes, soit en promouvant des modifications de pratiques pour un moindre impact sur les patrimoines naturels et culturels.

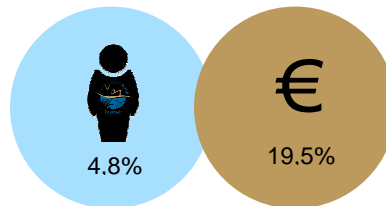
Quelques exemples d'actions:

- Soutien aux communes dans la préparation de leur plan communal de sauvegarde et formation en cas de pollution aux hydrocarbures.
- Pose de mouillages non-impactant notamment dans le secteur de Morgat et de Douarnenez.
- Lutte contre les conséquences de l'eutrophisation : ramassage des algues vertes en mer, restauration des marais littoraux, ramassage des déchets.

2. Soutien technique et économique aux activités maritimes durables



© Sébastien Brégon / Agence des aires marines protégées



Ce soutien, qu'il soit financier ou technique (appui des agents du Parc) est apporté aux activités de pêche, d'aquaculture et de découverte du milieu marin.

Quelques exemples d'actions :

- Mise en place, de façon expérimentale, des contrats « parc marin », démarche contractuelle avec les pêcheurs professionnels volontaires pour encourager les bonnes pratiques et favoriser une pêche durable.
 - Subventions pour le développement d'activités aquacoles et notamment sur les îles.
- Subventions pour le développement des activités nautiques à destination du grand public et principalement sur les îles. Un projet mené en partenariat avec Finistère Nautisme.



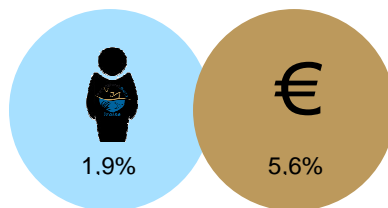
Contact presse

Virginie GERVOIS : virginie.gervois@aires-marines.fr – 02.98.46.63.73 – 06.77.26.85.60

3. Défense et valorisation du patrimoine culturel maritime



Le phare de Kéréon
© Benoît Dumeau / Agence des aires marines protégées



Des actions en faveur du patrimoine matériel et immatériel de l'Iroise.

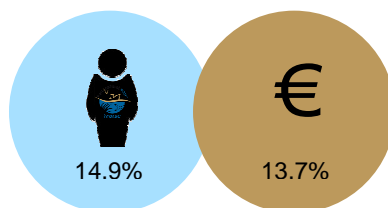
Quelques exemples d'actions :

- Poursuite du travail de conservation numérique du phare de Kéréon (procédé technologique permettant de réaliser une numérisation 3D du phare dans le but de suivre son état de conservation et de le valoriser auprès du public).
- Identification des épaves en baie de Douarnenez et des anciennes pêcheries dans l'archipel de Molène.
- Collecte de mémoires des pêcheurs de l'Iroise.

4. Education à l'environnement marin et sensibilisation des publics



© Clarence Labbe / Agence des aires marines protégées

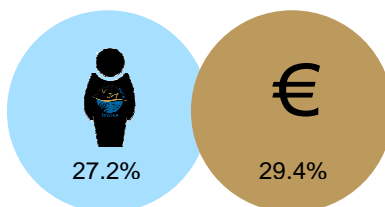


Cette partie regroupe toutes les actions de sensibilisation et de communication à destination des usagers et du grand public.

Quelques exemples d'actions :

- Le programme « P'tits mousses de l'Iroise » à destination des établissements scolaires des communes littorales et insulaires du Parc se poursuit en 2015. Un livret pédagogique sera réalisé et viendra compléter ce dispositif.
- Recrutement de saisonniers en période estivale pour de la sensibilisation auprès des passagers des navires de la Penn ar Bed.
- Organisation de manifestations et d'expositions destinées au grand public : journée portes-ouvertes, exposition « Mer d'Iroise, îles secrètes » à la gare maritime du Conquet, exposition itinérante sur les laminaires de l'archipel de Molène.

5. Collecte de données pour maintenir le niveau de connaissance sur l'état du milieu marin et anticiper les besoins d'expertise pour le conseil de gestion



Contact presse

Virginie GERVOIS : virginie.gervois@aires-marines.fr – 02.98.46.63.73 – 06.77.26.85.60



© Sébastien Brégeon / Agence des aires marines protégées

et de suivre l'état du milieu marin.

Des actions de collecte de données ou des études sont nécessaires pour maintenir le niveau d'information sur l'état du milieu marin. Ces données permettent d'apporter des éléments de décision au conseil de gestion du Parc.

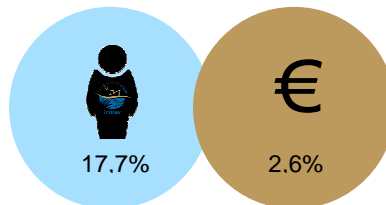
Quelques exemples d'actions :

- Etudes pour une meilleure connaissance de la biomasse³ des algues de rives.
- Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt, caractériser les zones éventuelles de pose d'hydroliennes dans le Fromveur.
- Renseignement du tableau de bord pour informer le Parc sur l'avancée de ses objectifs (plan de gestion)

6. Ingénierie pour apporter des éléments de décision au conseil de gestion



© Fabien Boileau / Agence des aires marines protégées

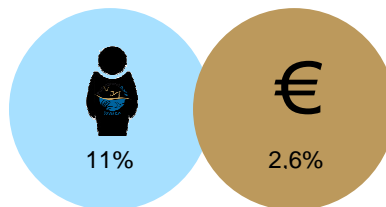


Les actions d'ingénierie sont principalement réalisées dans les espaces bénéficiant d'une protection renforcée ou qui font l'objet d'une sensibilité particulière. Elles permettent d'acquérir des données et des éléments de décision au conseil de gestion, dans le cadre d'avis formalisés (avis simples ou avis conformes). Elles sont, soit, réalisées en interne par les équipes du Parc marin, soit, par des compétences externes.

7. Surveillance des usages maritimes



© Fabien Boileau / Agence des aires marines protégées



L'équipe du Parc réalise des missions de surveillance et de police. Pour ce faire, elle s'intègre dans des dispositifs de contrôle et de surveillance, sous la coordination des préfets compétents.

³ La biomasse est l'ensemble de la matière organique d'origine végétale ou animale. En écologie, la biomasse est la masse totale des organismes vivants mesurée dans une population, une aire ou une autre unité.

Contact presse

Virginie GERVOIS : virginie.gervois@aires-marines.fr – 02.98.46.63.73 – 06.77.26.85.60